

Charte des rythmes universitaires¹

Préambule

Cette charte comporte des préconisations sur les rythmes universitaires destinées à améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants, afin notamment de favoriser leur réussite, leur épanouissement personnel, leur engagement dans la vie associative et citoyenne, leur équilibre et leur santé.

Elle devra servir de cadre à l'établissement des emplois du temps.

Elle s'efforce de concilier des problématiques parfois antagonistes :

- prendre en compte les rythmes biologiques et psychologiques des étudiants, les temps nécessaires pour la restauration, le travail personnel, la vie sociale et les loisirs ;
- tenir compte des contraintes de gestion des plannings liées à la disponibilité des salles, aux modalités d'organisation des formations (qui impliquent notamment parfois des déplacements entre les sites) et aux différentes missions des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Elle n'ignore pas la spécificité des composantes, des filières et des diplômes ; elle énonce des prescriptions générales qui ont vocation à s'appliquer dans toute l'université, sauf exceptions justifiées.

Lorsque ses préconisations ne peuvent être respectées, il importe de communiquer auprès des étudiants et des partenaires concernés sur les motifs qui amènent à y déroger.

Rythme journalier

- Amplitude de la journée
 - Limiter, dans toute la mesure du possible, les enseignements journaliers à 8 heures.
 - Positionner, dans toute la mesure du possible, les enseignements entre 8h et 18h. Éviter les enseignements après 19 heures.
- Durée des enseignements

Limiter la durée des cours magistraux à deux heures consécutives en licence et trois heures en Master 1.
- Organisation de la journée
 - Prévoir une pause de 15mn entre deux cours et tenir compte des déplacements entre les sites.
 - Éviter les « trous » dans les emplois du temps. Les flécher, si possible, comme des plages de travail individuel ou collectif.

¹ Les rythmes universitaires correspondent ici aux aménagements des temps produits par l'emploi du temps universitaire.

- Privilégier le positionnement des cours magistraux à partir de la seconde moitié de la matinée.
- Pause méridienne
- Prévoir une pause méridienne d'une à deux heures entre 11h30 et 14h, en tenant compte de l'horaire du début des cours.
- Échelonner les sorties de cours des étudiants, afin d'éviter les attentes dans les restaurants universitaires.
- Éviter les rattrapages de cours pendant la pause méridienne. Ceux-ci doivent rester exceptionnels et préserver une pause d'une heure minimum.

Rythme hebdomadaire

- Répartir, dans la mesure du possible, les enseignements sur toute la semaine, du lundi matin au vendredi après-midi, de manière équilibrée.
- Libérer le jeudi après-midi pour les UEO et les activités sportives, ainsi que le lundi après 17h pour les UEO.
- Éviter les enseignements le samedi matin.

Rythme semestriel

- Répartir, dans la mesure du possible, les enseignements sur tout le semestre et sur chaque semestre de manière équilibrée.
- Répartir les travaux importants demandés aux étudiants sur tout le semestre, par une coordination au sein de l'équipe pédagogique.
- Assurer une semaine de révision avant les examens.
- Allonger le nombre de semaines d'enseignement (13 à 15 semaines).